



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Tour de contrôle de l'aéroport de Colmar

Question orale n° 283

Texte de la question

Mme Brigitte Klinkert interroge M. le ministre auprès du ministre de l'aménagement du territoire et de la décentralisation, chargé des transports, sur l'aéroport de Colmar-Houssen, qui est un outil essentiel à la vitalité économique du Centre-Alsace. Il enregistre plus de 35 000 mouvements par an, un volume nettement supérieur à d'autres plateformes pourtant moins impactées par la réforme du contrôle aérien en cours. Il est un levier stratégique pour l'implantation et l'activité de grandes entreprises industrielles, notamment Liebherr, dont l'un des sites majeurs est directement adjacent à l'aéroport. Or il est prévu que la tour de contrôle de Colmar disparaisse d'ici 2028, dans le cadre d'une réorganisation visant à concentrer les moyens sur des sites centraux. Le service AFIS (*airfield flight information service*) serait alors mis en place pour remplacer le contrôle aérien traditionnel. Lors d'un récent déplacement présidentiel, la DGAC a explicitement écarté le recours à l'AFIS pour assurer la gestion du trafic sur la plateforme, considérant que cette solution ne garantissait pas un niveau de sécurité suffisant. Si cette solution n'est pas jugée adaptée à un vol présidentiel, comment pourrait-elle l'être pour un aéroport enregistrant des dizaines de milliers de mouvements chaque année ? L'argument sécuritaire est d'autant plus fondé que Colmar ne ressemble en rien aux autres aéroports où l'AFIS a été déployé. Ici, il s'agit d'un site urbain dense et d'une mixité de trafic complexe, incluant l'aviation d'affaires, le vol à voile, le parachutisme, les entraînements de compagnies suisses et des missions sanitaires. L'aéroport de Colmar est directement lié au dynamisme économique du territoire. Liebherr, qui y a implanté ses infrastructures en partie grâce à la présence de cette plateforme, pourrait réviser sa stratégie d'investissement si son accès aérien venait à être dégradé. Ce sont des emplois et des investissements qui sont en jeu. Lors des échanges avec la DGAC, il a été évoqué la possibilité de faire de Colmar un site pilote dans la transition du contrôle aérien. M. le ministre peut-il préciser comment cela pourrait se traduire concrètement et quelles garanties il apporte aux acteurs économiques pour que cette transition n'entrave pas le développement du territoire ? Elle lui demande enfin quelle est sa position sur le maintien d'un niveau de contrôle aérien permettant de répondre aux exigences de sécurité et aux besoins des entreprises qui dépendent de cet aéroport ; Colmar est un aéroport stratégique et il mérite une solution à la hauteur de son importance.

Données clés

Auteur : [Mme Brigitte Klinkert](#)

Circonscription : Haut-Rhin (1^{re} circonscription) - Ensemble pour la République

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 283

Rubrique : Transports aériens

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 mars 2025](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [25 mars 2025](#)